



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 20 janvier 2014**

Présents : Monsieur François Gaudry, Monsieur Alain Chmiel, Madame Laurette Gély, Monsieur André Boiral, Monsieur Roger Domeizel, Monsieur Thibault Barbier, Monsieur Bernard Louche, Madame Anne-Marie Marin, Madame Agnès Badaroux

Absent ayant donné procuration : Monsieur André Camatta à Madame Anne-Marie Marin, Madame Evelyne Paradan à Madame Laurette Gély

Absents : Monsieur Patrice Fages, Monsieur Daniel Tapie

Ajout à l'ordre du jour :

Sur proposition de Mr Gaudry, le conseil municipal accepte d'ajouter le point suivant les deux points suivants :

- Devis cabinet Fagge pour plan de recollement, chantier du Pourtal Chabrits
- Rattrapage aide financière à l'association Lou Clapas

1) Règlement intérieur des locaux administratifs

Le Maire a donné lecture du règlement intérieur des nouveaux locaux administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

A ADOPTE le règlement intérieur des nouveaux locaux de la mairie.

2) Approbation des cotisations de médecine préventive

Le Maire a exposé au conseil municipal la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Cette nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 4 ans et se terminera donc le 31 décembre 2018. Ce service de surveillance médicale a pour but de répondre aux obligations d'employeur public et de se conformer au statut de la fonction publique territoriale.

Le coût pour la commune, calculé en fonction des effectifs, s'élève à 1 400 €/l'an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

A ADOPTE les nouveaux tarifs de la médecine préventive
AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention.

3) Approbation de la charte du PNC

Le Maire a indiqué au conseil municipal qu'il devait se prononcer aujourd'hui sur l'adhésion ou non à la nouvelle charte du PNC. Il a précisé par ailleurs, qu'il ne s'agit pas d'émettre un avis sur le contenu de la charte, mais bien de répondre par oui ou par non au souhait d'y adhérer. La communauté de communes a donné un avis favorable à l'adoption de la charte par ses communes membres.

Pour aider les conseillers à prendre leur décision, un dépliant de questions/réponses a été diffusé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention

A DECIDE de ne pas adhérer à la charte du PNC

4) Approbation de principe des opérations de l'OGS

Le Maire a exposé au conseil municipal, que suite à la réunion du Comité syndical spécifique à l'OGS le 12 décembre 2013 à Ste Enimie, et la décision de **faire délibérer sur le principe** avant le 31 janvier 2014 les communes et communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte au titre de la compétence OSG, le syndicat mixte a fait une proposition de simulation financière pour une participation à hauteur de 20% des communes et communautés de communes pour 4 ans pour la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

S'EST PRONONCE favorablement pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

5) Régies : cantine, marchés nocturnes, photocopies

Le Maire a rappelé que plusieurs régies étaient en cours actuellement sur la commune. Il est nécessaire de mettre à jour ces régies notamment :

- Régie des marchés nocturnes : tarifs
- Régie des photocopies : tarif photocopie couleur, NB et instauration pour fax
- Régie cantine : augmentation de l'encaisse, actuellement de 500 €, proposition pour passer à 1 000 € intégrant espèces et chèques.

-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- Pour la régie des marchés nocturnes : pas d'augmentation des tarifs, soit 3 €/ml
- Pour la régie des photocopies : le tarif pour une photocopie noir et blanc est fixé à 0.20 cts, pour une photocopie couleur à 0.40 cts et pour l'envoi d'un fax à 0.30 cts.
- Pour la régie cantine, l'encaisse est augmenté à 1 500 € intégrant les espèces et les chèques

6) Dénonciation du contrat d'assurance

Le Maire a exposé au conseil municipal que l'actuel contrat d'assurance des locaux et responsabilité auprès des MMA prend fin au 1^{er} avril 2014 et qu'il est nécessaire de respecter un préavis de 2 mois si on veut le dénoncer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

A DECIDE de dénoncer le contrat d'assurances auprès des MMA

7) Discussion autour du recrutement d'un emploi d'avenir pour les gîtes, le PAJ, l'école

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de réfléchir sur le recrutement d'un jeune pour la gestion des gîtes, du PAJ et de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

A DECIDE le principe de recrutement d'une personne en emploi d'avenir.

8) Devis Cabinet Fagge pour plan de recollement

Le Maire a présenté au conseil municipal un devis du cabinet Fagge, maître d'œuvre sur le chantier de la Place du Plô concernant un plan de recollement. En effet, le réseau pluvial notamment a été refait, et il n'existe pas à ce jour de plan. Ces plans sont toujours utiles lorsque des nouveaux travaux sont nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

A ADOPTE le devis pour le plan de recollement
AUTORISE monsieur le maire à signer ce devis

9) Association Lou Clapas

Une aide est accordée aux associations de Ste Enimie, prise sur le budget animation, dans le cadre des animations qu'elles organisent. Cette aide, pour les repas des intervenants, a été accordée à l'association Lou Clapas, mais n'a jamais été versée, par simple oubli.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

A ACCORDE le versement de cette aide de 200 €

10) Discussion autour de la nouvelle carte cantonale

Le Maire a proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de la nouvelle carte cantonale.

Une discussion s'est alors engagée et des questionnements sur les compétences des nouveaux cantons sont intervenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix contre, et 3 voix ne se prononcent pas,

S'EST PRONONCE contre cette nouvelle carte cantonale avec les arguments suivants :

- pas de continuité des Gorges des Tarn sur ce nouveau découpage
- pas de cohérence économique et sociale
- pas de cohérence touristique

11) Information sur le budget 2014

Le Maire a présenté au conseil municipal la première ébauche du futur budget pour information.

Section Fonctionnement :

Libellés/chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés	Différenciel	Proposition 2014
DEPENSES				
<i>Hors virement à la section d'investissement</i>	978 080,32 €	893 430,18 €	84 650,14 €	939 980,85 €
11	307 100,00 €	294 585,00 €	12 515,00 €	320 600,00 €
12	407 991,00 €	349 084,38 €	58 906,62 €	418 000,00 €
14	35 453,00 €	35 453,00 €	- €	35 453,00 €
65	176 536,32 €	173 586,12 €	2 950,20 €	114 927,85 €
66	48 000,00 €	40 581,65 €	7 418,35 €	48 000,00 €
67	3 000,00 €	140,03 €	2 859,97 €	3 000,00 €
RECETTES	1 006 480,80 €	1 056 889,83 €	- 50 409,03 €	961 025,00 €
13	9 000,00 €	19 774,76 €	- 10 774,76 €	9 000,00 €
70	67 000,00 €	100 187,51 €	- 33 187,51 €	57 500,00 €
73	257 336,00 €	263 323,14 €	- 5 987,14 €	257 336,00 €
74	392 524,00 €	397 816,89 €	- 5 292,89 €	392 875,00 €
75	243 106,00 €	236 526,77 €	6 579,23 €	243 106,00 €
76	208,00 €	7,34 €	200,66 €	208,00 €
77	37 306,80 €	39 253,42 €	- 1 946,62 €	1 000,00 €

Section Investissement

Les projets en cours et qui se poursuivent sur 2014 sont les suivants :

- Enfouissement des réseaux secs à Champerboux avec changement des candélabres
- Burle 2
- Place du Plô

Les projets débutés avec chantier non débuté :

- Gendarmerie : menuiseries et isolation
- Parcours pastoral à Sauveterre

Les projets à prévoir :

- Rénovation sacristie église de Champerboux
- Rénovation sacristie église de Castelbouc
- Parking de Prades avec les ABPS
- Voirie 2014
- Rénovation four de Prades

12) Questions diverses

- Information sur les nouvelles règles en matière d'élections 2014.

Il est proposé de diffuser auprès de la population un flyer aux habitants de la commune pour les informer des modifications importantes notamment la présentation obligatoire d'une pièce d'identité et l'impossibilité de voter pour un candidat non déclaré.

Proposition est faite de faire distribuer cette information par les candidats lors de leurs passages chez les habitants et réunions publiques. Proposition également de leur demander de l'intégrer à leur profession de foi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le maire,
François Gaudry